

Les prestations du risque famille représentent 54,5 milliards d'euros en 2016 (*tableau 1*), soit 2,4 % du PIB. Elles sont majoritairement versées par les administrations publiques (à hauteur de 91 %).

Des dépenses en stagnation depuis deux ans

Les dépenses de prestations du risque famille restent stables en 2016 pour la seconde année consécutive (+0,2 % en 2015) [*graphique 1*]. Ces évolutions résultent des effets de la réforme de la politique familiale (en particulier de la modulation des allocations familiales en fonction des ressources) ainsi que de la faible évolution de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) : +0,1 % en moyenne annuelle en 2015 et en 2016. Par ailleurs, la diminution du nombre de naissances, qui se poursuit en 2016 (-1,9 %, après -2,4 % en 2015), induit une baisse mécanique des montants servis, dans des proportions variables selon le type de prestation considérée¹. La stabilité des prestations familiales recouvre toutefois des évolutions disparates d'un poste à l'autre, comme en 2015.

Les allocations familiales et la Paje continuent de diminuer

Les **allocations familiales**, qui représentent 12,4 milliards d'euros en 2016, diminuent pour la deuxième année consécutive (-3,2 %, après -2,4 % en 2015). Cette baisse est à rapprocher de l'impact en année pleine en 2016 de la modulation des allocations familiales selon les ressources des ménages, mise en œuvre en juillet 2015. Cette mesure se traduit en 2016 par une baisse des montants moyens servis, la hausse du nombre de bénéficiaires étant contenue à +0,2 %.

Les dépenses globales de la **prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje²), qui s'élèvent à 12,3 milliards d'euros en 2016, diminuent moins vite qu'en 2015 (-1,2 % après -4,1 %). Les effets de la montée en charge des mesures mises en œuvre en 2014 et 2015³ se poursuivent en 2016. Les montants servis au titre de l'allocation de base baissent de nouveau (-4,4 %) [*tableau 1*], en raison de la diminution de 2,5 % du nombre de bénéficiaires (*tableau 2*). Les dépenses afférentes au complément de libre choix d'activité (CLCA) diminuent plus fortement en 2016 (-11,9 %). En effet, l'introduction de la prestation

partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) en 2015 a accentué la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires du CLCA/PreParE (-9,8 %, après -7,9 % en 2015). Ces effets jouant à la baisse sur le total des montants servis au titre de la Paje sont toutefois globalement atténués en 2016 par l'évolution des dépenses versées au titre de la prime de naissance. Cette prestation retrouve en effet un niveau comparable à ceux enregistrés avant 2015 (0,6 milliard d'euros en 2016), année marquée par une forte baisse (-38,8 %) après le décalage de la date de versement au 2^e mois suivant la naissance (au lieu du 7^e mois de grossesse auparavant).

Les **indemnités journalières** de maternité (3,1 milliards d'euros en 2016) diminuent de nouveau de 2,4 % (après -1,6 % en 2016), en raison de la poursuite de la baisse du nombre de naissances.

Le complément familial augmente de nouveau

Les montants servis au titre du **complément familial** et de l'**allocation de soutien familial** (3,5 milliards d'euros au total en 2016) augmentent, eux, à un rythme élevé depuis 2014 (+4,3 % pour le total des deux prestations après +6,6 % en 2015). Le nombre total de bénéficiaires de ces deux prestations stagne en 2016. La croissance des montants versés est portée par la mise en œuvre du Plan pauvreté⁴. En particulier, en 2016, le complément familial majoré et l'allocation de soutien familial ont été revalorisés respectivement de 8,0 % et 4,0 %, après +10,0 % et +5,0 % en 2015.

Les montants versés au titre de l'**aide sociale à l'enfance** (ASE), qui s'élèvent en 2016 à 7,4 milliards d'euros⁵, augmentent de 2,0 % (après +3,5 % en 2015).

Les prestations liées à la scolarité augmentent légèrement (+0,8 %) en 2016. Les montants servis au titre de l'**allocation de rentrée scolaire**, qui en représente les deux tiers, sont quasi inchangés en 2016 (2,0 milliards d'euros comme en 2015), sous l'effet d'une légère baisse du nombre de bénéficiaires (-0,8 %) [*tableau 2*] et d'une faible revalorisation du montant de l'allocation (+0,1 %). Les bourses d'études (hors enseignement supérieur) progressent de 2,3 % (après +3,9 % en 2015).

Enfin, les dépenses d'**accueil des jeunes enfants**, qui représentent 6,1 milliards d'euros en 2016, sont quasiment stables (+0,1 %) par rapport à 2015.

1. Notamment les indemnités journalières de maternité, la plupart des composantes de la Paje et les allocations familiales.

2. La Paje regroupe plusieurs prestations : primes à la naissance et à l'adoption, allocation de base (AB), complément de libre choix du mode de garde (CMG), complément [optionnel] de libre choix d'activité (CLCA [Colca] - remplacé par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE [majorée]) pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2015).

3. En avril 2014, les plafonds de ressources de l'AB, des primes de naissance ou d'adoption et du CMG ont été abaissés. Une AB à taux partiel a été créée dont le montant est diminué de moitié par rapport à l'AB à taux plein. Les montants de l'AB et des primes de naissance ou d'adoption sont gelés depuis 2014. Enfin, toujours en avril 2014, la majoration de CLCA (du montant de l'AB) a été supprimée pour les bénéficiaires du CLCA n'ouvrant pas le droit à l'AB. Enfin, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2015, le remplacement du CLCA par la PreParE a modifié les durées de versement selon le rang de l'enfant et a introduit une obligation de partage entre les deux parents pour pouvoir bénéficier de la durée maximale.

4. Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de 2013 prévoit, à l'horizon 2018, une revalorisation (en pouvoir d'achat et par étapes annuelles) de 50 % du complément familial (CF) pour ses bénéficiaires les plus pauvres et de 25 % de l'ASF.

5. Ce poste inclut les prestations d'accueil et d'hébergement des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Tableau 1 Montant et évolution des prestations du risque famille

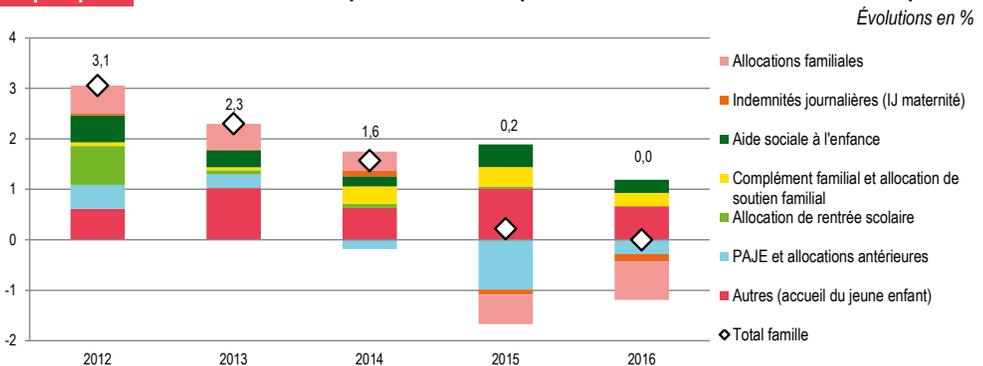
		Montants en millions d'euros, évolutions en %					
		2012	2013	2014	2015	2016	16/15
Public	Administrations de Sécurité sociale	36 495	37 058	37 622	37 055	36 855	-0,5
	<i>dont</i>						
	Allocations familiales (AF)	12 688	12 958	13 161	12 844	12 429	-3,2
	Complément familial (CF)	1 658	1 677	1 774	1 898	1 994	5,1
	Allocation de soutien familial (ASF)	1 289	1 301	1 387	1 471	1 518	3,28
	Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 876	1 915	1 960	1 981	1 982	0,0
	PAJE	12 929	13 072	12 975	12 437	12 282	-1,2
	Allocation de base (AB)	4 307	4 313	4 272	4 082	3 903	-4,4
	PreParE et PreParE majorée (CLCA et COLCA)	2 069	2 025	1 963	1 785	1 573	-11,9
	CMG Assistante maternelle	5 490	5 658	5 677	5 746	5 758	0,2
	Autres composantes (dont prime de naissance)	1 062	1 074	1 063	823	1 048	27,4
	Accueil des jeunes enfants (crèches)	857	907	935	1 010	1 010	0,1
	Complément de rémunération*	793	807	833	851	877	3,1
	Indemnités journalières (IJ maternité)	3 143	3 149	3 207	3 154	3 077	-2,4
	Autres administrations publiques	11 229	11 803	12 008	12 489	12 603	0,9
	<i>dont</i>						
	Complément de rémunération*	1 820	1 850	1 887	1 913	1 933	1,1
Accueil des jeunes enfants (crèches)	4 285	4 534	4 675	5 048	5 050	0,1	
Aide sociale à l'enfance (ASE)	2 458	2 557	2 606	2 656	2 711	2,1	
Bourses d'études hors enseignement supérieur	858	945	953	990	1 013	2,3	
Privé	ISBSM (Prestations d'hébergement et d'accueil - ASE)	4 280	4 357	4 417	4 613	4 700	1,9
	Sociétés financières et non financières**	365	355	365	375	373	-0,4
Total Famille		52 369	53 573	54 412	54 532	54 531	0,0

* Supplément familial de traitement et majorations familiales.

** Principalement d'autres compléments de rémunérations versés par les régimes extralégaux d'employeurs.

Note > L'intégralité des dépenses du risque famille est présentée dans les tableaux détaillés, à la fin de cet ouvrage ; voir glossaire.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution du total des prestations du risque famille et contributions des différents postes

Source > DREES, CPS.

Tableau 2 Effectifs de bénéficiaires des principales prestations du risque famille

	En milliers au 31 décembre, évolutions en %					
	2012	2013	2014	2015	2016	16/15
Allocations familiales	4 973	5 007	5 038	5 032	5 041	0,2
Allocation de rentrée scolaire	2 977	3 049	3 089	3 128	3 103	-0,8
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) dont* :	2 343	2 329	2 303	2 205	2 163	-1,9
Allocation de base	1 914	1 899	1 881	1 805	1 761	-2,5
CMG Assistante maternelle	779	773	759	750	740	-1,3
CLCA/PreParE	528	514	495	455	411	-9,8

* La somme des bénéficiaires des différentes composantes de la Paje est supérieure au total, certains allocataires bénéficiant de plusieurs de ses composantes.

Champ > Tous régimes, France.

Source > CNAF.